

Conseil d'Administration du 4 novembre 2025

L'an 2025, le 4 novembre à 14h15, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie, s'est réuni à la salle d'animation de Baraqueville, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président de l'Agence Départementale.

19 membres étaient présents : M. Arnaud VIALA, Mme Annie CAZARD, M. André AT, Mme Virginie FIRMIN, Mme Michèle BUESSINGER, M. Serge JULIEN, M. Christophe LABORIE, Mme Christine PRESNE, Mme Gisèle RIGAL, M. Jean-Marc CALVET, M. Jean-Louis GRIMAL, M. André BORIES, M. Yves REGOURD, M. Jean-Marie LACOMBE, M. Jacques BARBEZANGE, M. Pierre PLAGNARD, Jean-Eudes LE MEIGNEN, Jacques MOLIERES, M. Jean-Luc CALMELLY.

2 membres avaient donné pouvoir : Mme Magali BESSAOU à M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian TIEULIE à Mme Michèle BUESSINGER

7 membres étaient absents et excusés : Mme Valérie ABADIE-ROQUES ; Mme Francine LAFON, M. Alain DELMAS, Mme Hélène RIVIERE, M. Jean-Pierre MASBOU, M. Michel CAUSSE, Mme Geneviève GASQ-BARES.

Objet : Mise à jour de l'organisation du télétravail au sein d'Aveyron Ingénierie

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Vu la délibération n°2020-024 du 18 décembre 2020 relative à la mise en place du télétravail au sein d'Aveyron Ingénierie,

Vu la Charte du Télétravail applicable au Département de l'Aveyron et la nécessité d'harmoniser la politique d'Aveyron Ingénierie avec celle-ci,

Considérant :

- que le télétravail répond à plusieurs enjeux majeurs, notamment la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, la réduction des coûts et risques liés aux déplacements, la protection de l'environnement, l'amélioration des conditions de travail ainsi que la facilitation de l'intégration et du maintien dans l'emploi des agents,
- que le télétravail est un levier d'attractivité et d'amélioration de la qualité de vie au travail,
- que la crise sanitaire liée à la COVID-19 a modifié les perceptions du travail à distance,
- qu'après une expérience de cinq années, une révision des modalités d'octroi du télétravail a été conduite,

Considérant que cette nouvelle Charte, a été présentée au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Aveyron le 25 septembre 2025,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter la nouvelle Charte du Télétravail d'Aveyron Ingénierie, avec une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026,
- autorise Monsieur le Président à signer tout arrêté nécessaire à la mise en œuvre de cette Charte et à l'autorisation d'exercice des fonctions en télétravail des agents,

- prend acte que les modalités d'application et de suivi de cette Charte seront communiquées aux agents et feront l'objet d'une évaluation régulière.

Sens des votes :

- Pour : 21
- Abstention :
- Contre :
- Ne prend pas part au vote :

Le Président de l'Agence Départementale
Aveyron Ingénierie
Arnaud VIALA



Déposée en Préfecture le :

Publiée le :

Accusé de Réception en Préfecture :

Reçu le :

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.